



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Domaine public

Question écrite n° 50732

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace de lui preciser la suite qu'il envisage de reserver aux preoccupations des maires de France a l'egard du projet de decret portant application des articles L. 47 et L. 48 du code des postes et telecommunications relatifs aux conditions d'occupation des dependances du domaine public routier par les operateurs de telecommunications. Il apparait notamment que les maires de France considerent que le montant que les communes pourront demander aux operateurs reste encore anormalement bas. Ils demandent, notamment, s'il est bien prevu que la redevance sera due pour les canalisations et pour les cables et si, pour les antennes et les pylones, ces redevances seront augmentees, puisqu'elles sont particulierement faibles, en comparaison de celles versees aujourd'hui par EDF.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50732

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2012